



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CEP/AC.13/2009/8
9 février 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Comité directeur CEE pour l'éducation
au développement durable

Quatrième réunion
Genève, 19 et 20 février 2009
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**INTERACTIONS ENTRE LE PROCESSUS ENGAGÉ PAR LA CEE
ET D'AUTRES PROCESSUS ET ACTIVITÉS D'ÉDUCATION
EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET
AVANTAGES MUTUELS QUE L'ON
POURRAIT EN TIRER**

**PROJET DE MÉCANISME DE COORDINATION POUR LES PARTENAIRES
DE L'ÉDUCATION EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DANS LA RÉGION DE LA CEE**

Note du secrétariat¹

Introduction

1. L'éducation en vue du développement durable (EDD) a gagné en importance ces dernières années et de nombreuses organisations et institutions ont entrepris des activités dans ce domaine. Depuis la dernière réunion du Comité directeur, diverses réunions et manifestations internationales consacrées à l'EDD ont eu lieu dans la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE). Il est essentiel d'accroître la coopération et la coordination entre tous ceux qui s'impliquent dans de telles activités, afin d'en tirer des avantages mutuels, de

¹ Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus en raison de problèmes de délai.

produire des effets de synergie et de faire progresser conjointement la mise en œuvre de l'EDD. À sa dernière réunion, le Comité directeur a décidé d'appuyer le renforcement des synergies entre la Stratégie de la CEE et les activités d'éducation au développement durable engagées dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'EDD et a prié le Bureau et le secrétariat de donner suite à ses décisions (ECE/CEP/AC.13/2008/2, par. 33 et 40).

2. Le présent document propose un mécanisme de coordination pratique visant à renforcer la coopération entre les partenaires de l'EDD dans la région de la CEE. Un tel mécanisme a fait l'objet de débats préliminaires entre la CEE, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), débats dont la proposition ci-après tient compte. Le Comité directeur est invité à examiner celle-ci.

I. COORDINATION DES ACTIVITÉS

3. Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014), toutes sortes de partenaires² s'attachent à promouvoir l'EDD dans la région de la CEE. Certains centrent leurs travaux sur des aspects liés à la politique générale, tandis que d'autres mènent des activités fondées sur des projets. En outre, la portée des activités d'EDD varie suivant les cas, que celles-ci se déroulent aux niveaux régional, sous-régional ou national ou qu'elles concernent des régions géographiques particulières telles que les Balkans, les Carpates, le Caucase ou la Méditerranée. Chacune de ces activités crée de la valeur ajoutée. Cependant, le succès global de l'EDD dépend de la communication et de la coopération entre les partenaires.

4. «Apprendre les uns des autres» est la devise retenue pour promouvoir l'EDD dans la région. Le Comité directeur fournit un cadre pour le partage de données d'expérience, de bonnes pratiques et de leçons en matière d'EDD, mais ses réunions de deux jours ne sont pas suffisantes pour procéder aux échanges de vues approfondis qui permettraient de coordonner les activités en cours et prévues des partenaires de l'EDD.

5. Afin de renforcer la coopération et de mieux coordonner les activités liées à l'EDD, il est proposé d'organiser des réunions annuelles de coordination à l'intention des partenaires de l'EDD opérant dans la région. Ces réunions, d'une durée d'un à deux jours³, se tiendraient à Genève avec la participation des partenaires intéressés. Le secrétariat de la CEE, qui assume les fonctions de secrétariat du processus d'EDD dans la région, en assurerait le service. Les réunions seraient si possible organisées immédiatement avant ou après celles du Comité directeur en vue de réduire les frais de déplacement. Afin de mieux tirer parti du temps et des ressources disponibles, les conférences internationales (Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'EDD,

² CEE, PNUE, UNESCO, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Commission européenne, Agence européenne pour l'environnement, centres régionaux pour l'environnement, ECO-Forum européen, réseau ENSI (Environment and School Initiatives) et Bureau méditerranéen d'information pour l'environnement, la culture et le développement durable, par exemple.

³ La durée de la réunion serait déterminée en fonction de l'ordre du jour.

conférences ministérielles «Un environnement pour l'Europe» et conférences de l'Union européenne sur l'EDD, par exemple) auxquelles assistent les partenaires de l'EDD devraient être mises à profit pour organiser de brèves réunions de coordination. Entre les réunions, la communication se ferait par messagerie électronique.

6. Les réunions envisagées auraient à la fois pour objectif: a) de présenter les activités en cours et prévues se rapportant à l'EDD et d'examiner ensuite des moyens de renforcer la coopération; b) de promouvoir les synergies et de conjuguer les efforts dans le cadre de ces activités; enfin, c) d'éviter les chevauchements et les doublons. De telles synergies seraient avantageuses tant pour les organisations qui mettent en œuvre des activités d'EDD que pour les pays et parties prenantes qui s'y impliquent ou en bénéficient. Ce type de coordination contribuerait en particulier à harmoniser et à rationaliser les activités de renforcement des capacités. Les réunions offriraient aussi un lieu de rencontre permettant de mettre en commun les informations disponibles et les enseignements retenus par les organismes d'exécution, de créer des partenariats et, pour toutes les parties concernées, d'avoir une vue d'ensemble des initiatives et des projets existants ou prévus en matière d'EDD.

7. Les résultats de ces réunions (par exemple un aperçu des principales activités d'EDD) seraient communiqués aux États membres et aux autres parties prenantes par l'intermédiaire du Comité directeur et à un public plus large grâce aux sites Web de la CEE et des autres partenaires de l'EDD.

8. À condition que des ressources soient prévues à cet effet, le secrétariat pourrait apporter son concours: a) en organisant les réunions et en coordonnant les apports des partenaires de l'EDD; b) en établissant et en diffusant l'aperçu des activités; et c) en contribuant aux projets exécutés par les divers partenaires, par exemple en fournissant ou en suggérant des orateurs et des experts pour les activités d'EDD.

9. Il est proposé, dans un premier temps, d'organiser une réunion de coordination à l'intention des partenaires de l'EDD si possible à l'occasion de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'EDD (Bonn, Allemagne, 31 mars-2 avril 2009), pour dresser le bilan des diverses activités en cours ou prévues et trouver des moyens de conjuguer leurs efforts durant la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour l'EDD. L'autre solution serait d'organiser la réunion peu après la Conférence, par exemple en mai ou en juin 2009.
